

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
DES RISQUES NATURELS MAJEURS
(CDRNM)**

25 novembre 2015

**PREFECTURE DU NORD
SALLE ERIGNAC**

Liste des participants :

Organismes	Représentants
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	M. HOULLIER Lionel
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	M. LEFRANCOIS Grégory
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	Mme FOURNIER Edwige
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	Mme LARIDAN Claudie
Préfecture du Nord	M. SILVESTRE Benoit
Préfecture du Nord : Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACED-PC)	Mme MAGRAS Marilyne
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Mme BERTAUX-VALERE Marie-Alexandrine
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Mme PAYEN Gaelle
Service Départemental d'Incendie et de Secours	M. MAILLARD Laurent
Institut de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)	M. WATELET Jean-Marc
Voies Navigables de France	M. LAMI Valentin
Voies Navigables de France	M. MATRAT Olivier
Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)	M. COULON Hervé
Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)	M. CORSIEZ Kévin
Office National de l'Eau et la Protection des Milieux Aquatiques (ONEMA)	M. MAROUSE Jean-Louis
Agence de l'eau	M. PARMENTIER Stéphane
Chambre d'Agriculture	M. LEBRUN Albert
Fédération Nord Nature Environnement	M. VAILLANT Alain
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement	M. PONCELET Benoit
Université Littorale Côte d'Opale	Mme HELLEQUIN Anne-Peggy
Conseil Régional du Nord – Pas-de-Calais	M. FOUQUET Jean-Michel
Communauté d'Agglomération de Cambrai	M. GANTIEZ Philippe
Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole	M. PHILIPPE Manuel
Métropole Européenne de Lille	M. LEFEBVRE Laurent
Pôle Métropolitain Côte d'Opale	Mme TOUSSAINT Justine

Académie de Lille	Mme MEULENAERE Maryse
Météo France	M. JAKOB Eric
Météo France	M. COQUELET Guillem
Institution Interdépartementale des Wateringues	M. PARENT Philippe
Parc Naturel Régional de l'Avesnois	M. CAFFIER Guillaume
Parc naturel Régional de Scarpe Escaut	Mme LEFORT Tanguy
Bureau de Recherches Géologiques et Minières	Mme LOUART Julie
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Mme BOURLET Catherine
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	M. CARPENTIER
Groupement des Mutuelles d'Assurance et Fédération Française des Sociétés d'Assurance	M. HERREYRE TOURNEMAINE Philippe
Communauté Urbaine de Dunkerque	M. GALVEZ Grégory
Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre	M. DUVAUX Bernard
Etablissement Public Territorial du Bassin Lys	Mme DUVERNEY Sarah

Excusés :

Organismes
Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles
Association des Maires du Nord
Chambre du Commerce et d'Industrie
Chambre des Notaires du Nord
Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
Communauté d'Agglomération du Douaisis
Conseil Départemental du Nord
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille
Fédération Française des Batiments
Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Université des Sciences et des Technologies
La Voix du Nord

Le présent compte rendu se veut la synthèse des échanges. Les différentes présentations se trouvent dans le dossier remis en séance et consultable sur le site internet des services départementaux de l'Etat à l'adresse suivante :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/La-Commission-departementale-des-risques-naturels-majeurs-CDRNM>

DEROULEMENT DE LA CDRNM

Monsieur Benoît Silvestre ouvre cette deuxième réunion de l'année 2015, en remerciant les participants de leur présence, et en précisant qu'il représente Monsieur le Préfet du Nord et Monsieur Serge Boulanger, Directeur de Cabinet, pris par les actualités sur Dunkerque, et souhaite à chacun une bonne séance de travail.

Monsieur Lionel Houllier, Directeur Adjoint de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du

Nord (DDTM du Nord), rappelle que la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs concourt à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques publiques de prévention des risques naturels, conformément au Code de l'Environnement, et constitue dans le Nord, un lieu d'échanges et de diffusion d'informations sur les risques naturels.

Monsieur Lionel Houllier présente l'ordre du jour de la réunion qui est scindé en trois parties :

la première partie portera sur les actualités dans le domaine des risques et l'avancement des études et des procédures, l'Information des Acquéreurs et des Locataires, la dé-prescription des plans de prévention des risques naturels,

la seconde partie abordera les nouveautés constituées par le Cadre d'Actions pour la Prévention du Risque Séisme (CAPRIS) et le Programme d'Actions pour la Prévention des Risques liés aux Cavités (PAPRICA),

la dernière partie sera consacrée au retour d'expérience "Inondation" sur le littoral Dunkerquois, suite à la tempête Xaver.

Monsieur Lionel Houllier donne la parole à Madame Edwige Fournier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM du Nord), qui démarre la présentation.

I - Les actualités : point d'avancement des procédures

- Les études : PPR, Etudes de caractérisation des risques naturels dans les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Valenciennes
(intervenant : Madame Edwige Fournier, DDTM du Nord)

se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat.

Concernant les Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), Monsieur Grégory Lefrançois, de la DDTM du Nord, précise qu'une réunion s'est tenue le 18 novembre entre la DDTM du Nord et les collectivités concernées du Dunkerquois, pour redémarrer les travaux d'élaboration du PPRL de Dunkerque - Bray-Dunes. Les études, suspendues à une phase intermédiaire sur les enjeux, vont être relancées parallèlement à la réalisation de l'étude de danger entreprise sur le système d'endiguement comprenant la digue des alliés, et dont les résultats sont susceptibles d'avoir un impact potentiel.

Monsieur Grégory Lefrançois souligne que, parmi les études PPR en cours, certaines sont à ce jour achevées et d'autres vont prochainement arriver à leur terme, et annonce la programmation de futures études. Deux bassins versants ont été identifiés, celui de l'Eauette, particulièrement sensible au ruissellement des eaux pluviales, et celui de la Sensée, concerné par ailleurs par la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) de l'Escaut et de la Sensée.

Il poursuit en rappelant les études de risques naturels entreprises sur le Cambrésis, qui ont permis d'identifier les communes concernées par le risque de mouvements de terrain liés à la présence de cavités souterraines. L'opportunité de réaliser un plan de prévention des risques sur les secteurs identifiés, sera étudiée lors de réunions avec les communes concernées.

- La mise en oeuvre de la Directive Inondation : Stratégies locales et Plans d'actions
(intervenant : Madame Edwige Fournier, DDTM du Nord)

se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat.

Au sujet de la présentation du premier cycle de la Directive Inondation, Madame Marie-Alexandrine Bertaux-Valère, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), précise que le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) a été approuvé le 19 novembre 2015, et qu'il sera opposable dès qu'il sera publié au Journal Officiel, courant décembre 2015.

Concernant la signature des arrêtés fixant la liste des parties prenantes à associer aux Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) et désignant le service de l'Etat, chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en oeuvre de la Directive Inondation, Madame Edwige Fournier

annonce que l'arrêté inter-départemental relatif à la stratégie locale du Delta de l'Aa a été signé le 10 novembre 2015.

En complément de son point sur l'état d'avancement des SLGRI, Madame Edwige Fournier invite les participants à communiquer leurs remarques, leurs propositions de compléments sur les diagnostics en cours d'élaboration. L'objectif est d'aboutir à un document le plus exhaustif possible et partagé par le territoire. En effet, ce diagnostic est le document fondateur qui doit faire émerger les actions à mener pour améliorer la résilience des territoires concernés. Dans le cadre de ce premier cycle de la Directive Inondation, ces actions s'inscrivent dans le cours terme (4 années) et seront soit poursuivies, soit réorientées, dans le cadre du deuxième cycle de la Directive Inondation.

Au sujet de la présentation de la démarche initiée dans le département du Nord lors de deux séminaires nationaux, Monsieur Grégory Lefrançois ajoute que le département est concerné par cinq SLGRI à réaliser sur les cent-vingt-deux TRI définis au niveau national, ce qui représente un travail important pour les structures porteuses et la DDTM du Nord, qui co-pilotent les ateliers. Ce travail est particulièrement conséquent pour la SLGRI de la Marque-Deûle, dont le rôle de structure porteuse est assurée par la DDTM du Nord, faute de structure porteuse locale.

Madame Edwige Fournier précise que l'une des difficultés dans la mise en oeuvre de la Directive Inondation réside dans la construction d'une méthodologie, de documents cadre car tout est à écrire pour la première fois. S'agissant du premier cycle de la Directive Inondation, il est essentiel aujourd'hui de partager les méthodologies avec les autres départements, en vue d'un enrichissement mutuel.

Monsieur Grégory Galvez, représentant la Communauté Urbaine de Dunkerque, demande où en est l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation du delta de l'Aa, sur le littoral Dunkerquois.

Madame Justine Toussaint, représentant le Pôle Métropolitain Côte d'Opale, rappelle que la SLGRI du Delta de l'Aa fait partie intégrante de la stratégie globale du Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) du delta et qu'elle suit, de ce fait, les mêmes orientations et modalités d'élaboration. Le comité de pilotage se réunit le 16 décembre prochain pour la fin de la phase diagnostic et les premières pistes pour le programme d'actions.

- La Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) :
Les évolutions de la Loi NOTRe
(intervenant : Madame Edwige Fournier, DDTM du Nord)

se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat.

Monsieur Grégory Lefrançois précise que la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) et de la Direction Générale de la Prévision des Risques (DGPR) élaborent un projet de guide précisant ce qu'est et ce que n'est pas la compétence GEMAPI.

Il indique qu'une collectivité pourra, si elle le souhaite, prendre d'autres compétences, pour avoir une vision globale de la problématique de la gestion de l'eau sur son territoire de compétence.

Monsieur Grégory Galvez demande si la mission d'appui va prochainement se réunir afin de poursuivre les réflexions initiées.

Madame Marie-Alexandrine Bertaux-Valère représentant la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) répond qu'aucune date n'est fixée à ce jour, mais que les travaux se poursuivent. En effet, le nouveau découpage du bassin Artois-Picardie en grands territoires hydrographiquement cohérents qui intègrent la demande des collectivités concernant la scission du grand territoire lié au canal à grand gabarit en deux territoires distincts, a été validé lors de la dernière réunion du comité de bassin. Ce découpage sera annexé au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Artois-Picardie.

Monsieur Olivier MATRAT, représentant Voies Navigables de France (VNF) rappelle que bien que la vocation première de l'établissement concerne le transport, il reste fortement concerné par la GEMAPI et en particulier sur le territoire des waterings, en avance sur la mise en oeuvre de cette compétence.

Il confirme l'intérêt d'isoler la partie du delta de l'Aa dans la définition des grands bassins hydrographiquement cohérents car son fonctionnement lui est propre.

Il souligne, par ailleurs, qu'à travers l'exemple de la création du Syndicat Mixte des Wateringues, un travail important avec la mission d'appui devra être conduit pour définir des systèmes d'endiguement cohérents, en particulier sur les territoires où il n'existe pas de structure porteuse.

Il indique que les VNF vont oeuvrer à la définition des dispositifs définis à l'article L 566-12-1-2 du code de l'environnement qui prévoit l'élaboration de conventions entre les structures à compétence GEMAPI et les différents maîtres d'ouvrage. Il précise que ce travail devra intégrer le fait que, suite à la publication du décret "digue", les ouvrages et digues de VNF auront vocation à être classés en barrage.

Monsieur Philippe Parent, représentant l'Institution Interdépartementale des Wateringues (IIW) souligne l'importance de la question concernant les modalités de la mise à disposition des ouvrages hydrauliques par le gestionnaire antérieur. A priori pour le cas des wateringues, les ouvrages seraient directement transférés de l'Institution au futur syndicat mixte. Il précise également que de nombreuses interrogations concernent le choix des ouvrages qui feront partie intégrante du système d'endiguement et se demande qui sera en charge d'en arrêter la liste. D'autres questions concernent également l'état des ouvrages avant transfert ou leur mise à disposition par le gestionnaire antérieur.

En complément du propos de Monsieur Philippe Parent, Monsieur Grégory Galvez indique qu'une autre difficulté réside dans l'intégration ou non d'ouvrages annexes (pont etc.) dans le système d'endiguement. Ce choix aura des conséquences sur le financement de l'entretien de ces ouvrages, hors champ de la taxe GEMAPI.

Monsieur Grégory Lefrançois annonce que la mise en oeuvre de cette démarche fera l'objet d'expertise avec la DGPR dans la limite des compétences définies à l'article L.217-1, et invite les acteurs concernés à transmettre leurs questionnements. Il précise que la construction de la future gouvernance autour de la GEMAPI se fera au fil de l'eau.

Monsieur Manuel Philippe, représentant la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole (CAVM), partage les inquiétudes sur la définition du périmètre de la compétence, sur la liste des ouvrages à reprendre. La CAVM s'interroge également sur le contenu des statuts, sur l'identification de l'autorité compétente pour la gestion des bras de cours d'eau souterrains et le curage des cours d'eau notamment, et ce avec la contrainte financière difficile à estimer.

Monsieur Benoît Silvestre indique que la prise de compétence GEMAPI nécessite beaucoup d'échanges avec les acteurs locaux et que cette concertation doit dépasser les limites de notre territoire, afin de s'enrichir des investissements réalisés de par ailleurs.

- La Mise à jour de l'Information des Acquéreurs et des Locataires (IAL)
(intervenant : Madame Claudie Laridan, DDTM du Nord)

se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat.

- La Dé-prescription des PPRN
(intervenant : Madame Claudie Laridan, DDTM du Nord)

se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat.

Monsieur Grégory Lefrançois souligne le gros effort pédagogique qui a accompagné cette démarche de dé-prescription, pour justifier la pertinence du retrait de tel ou tel arrêté de prescription de PPR, et expliquer que les PPR doivent être réalisés uniquement sur des territoires où cet outil de gestion des risques trouve sa justification.

Monsieur Benoît Silvestre, représentant le SIRACED-PC, observe que cette pédagogie a été à double sens, vers les élus et la population concernée d'une part, et vers les autorités de l'Etat d'autre part, qui devaient

s'assurer que ces dé-prescriptions n'entraîneraient pas de conséquences négatives pour les populations. Il note que ce travail a duré un certain temps et a nécessité un gros effort pédagogique, mais qu'il a été particulièrement suivi, pour éviter ce risque.

II - Les nouveautés

- Le Cadre d'Actions pour la Prévention du Risque Sismique (CAPRIS) (intervenant : Madame Edwige Fournier, DDTM du Nord)

se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat.

Madame Edwige Fournier ajoute à sa présentation du CAPRIS, que l'écriture du programme d'actions est pilotée par la DREAL, et comporte les quatre axes suivants :

- l'information des acteurs concernés;
- la formation des professionnels notamment;
- la réduction de la vulnérabilité et l'amélioration des connaissances;
- l'aménagement du territoire.

Monsieur Grégory Lefrançois précise que ce cadre d'actions se place dans la continuité du précédent. Il évoque le séisme qui a touché la commune de Barcelonnette en 2004, pour souligner que le risque sismique est bien présent, y compris dans notre département. En mai 2015, un séisme de magnitude 4 a été ressenti dans le département du Pas-de-Calais, mais également de façon plus légère dans celui du Nord. Durant les dix dernières années, quinze secousses ont été enregistrées sur le territoire, ce qui montre que le risque existe bien. Monsieur Lefrançois souligne que les actions doivent se focaliser sur le volet de l'adaptation du bâti et de la sensibilisation des acteurs de la construction. L'autre volet essentiel est celui du contrôle régalien : la DREAL opérera ce contrôle sur quelques grosses opérations, de façon à vérifier que les règles de construction sont bien respectées.

- Le Programme d'Actions pour la Prévention des Risques liés aux Cavités (PAPRICA) (intervenant : Madame Edwige Fournier, DDTM du Nord)

se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat.

Madame Edwige Fournier ajoute que la phase test du dispositif qui durera six ans, comporte les quatre axes suivants :

- l'amélioration de la formation et de la connaissance;
- les modes de gestion et de surveillance adaptés aux différentes cavités;
- la prise en compte dans l'urbanisme du risque lié à la présence de cavités souterraines;
- les actions de réduction de la vulnérabilité au risque cavités.

La ville de Lille a vu sa candidature retenue et travaillera à la rédaction du cahier des charges durant cette phase test.

Monsieur Grégory Lefrançois rappelle que la DDTM du Nord s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'aide aux collectivités territoriales dans la gestion du risque cavités souterraines, avec l'assistance de l'INERIS :

Ainsi un guide d'acculturation des maires au risque de mouvements de terrain lié à la présence de cavités souterraines a été produit en 2014, ainsi qu'un guide de gestion et de surveillance des cavités et un cahier des charges type permettant aux communes de mettre en oeuvre une consultation adaptée au traitement d'une cavité souterraine constatée.

Ces documents ont été portés à connaissance des communes, lors de trois réunions qui se sont tenues fin 2014 et qui ont concerné le territoire Lillois, le Valenciennois et le Cambrésis, principalement exposés au risque cavités.

Cette action se poursuit par le fléchage de projets pour lesquels la DDTM du Nord, avec l'assistance de l'INERIS, accompagnera les collectivités dans une démarche de gestion du risque cavités.

III - Le Retour d'Expérience "Inondation" sur le Littoral Dunkerquois

Monsieur Grégory Lefrançois présente la troisième partie de l'ordre du jour, qui porte sur la problématique de la submersion marine, et particulièrement sur l'événement qu'a connu le territoire Dunkerquois suite à la tempête Xaver, survenue dans la nuit des 5 au 6 décembre 2013.

Madame Edwige Fournier précise que les trois présentations qui vont suivre, doivent permettre de montrer ce qu'a ressenti la population, mais également les services de secours, les difficultés que ces services ont rencontrées et les pistes d'amélioration pressenties, et enfin de décrypter, avec le CEREMA, comment cette tempête s'est manifestée et quels impacts elle a eus sur le territoire.

- La Perception du Risque d'Inondation sur le Littoral Dunkerquois
(Intervenant : Anne-Peggy Hellequin de l'Université Littoral Côte d'Opale)

Madame Anne-Peggy Hellequin se présente comme étant enseignante chercheuse à l'Université Littoral Côte d'Opale (ULCO), géographe de formation. Elle représente Madame Caroline Rufin-Soler, prise aujourd'hui par d'autres thématiques inondation, et qui a piloté l'étude de perception du risque d'inondation sur le littoral Dunkerquois, avec Madame Ruz, géographe à l'ULCO.

Madame Caroline Rufin-Soler lui a demandé d'insister sur la dimension "Sciences Humaines et Sociales (SHS)" du risque, et notamment sur la méthodologie mise en oeuvre, dans ce cadre spécifique, par les psychologues, sociologues, historiens et géographes qui prennent en charge cette question du risque.

Madame Anne-Peggy Hellequin précise qu'en Sciences Humaines et Sociales, lesquelles s'opposent aux Sciences Techniques et aux Lettres et Langues, le contexte de la commande est important.

La présente étude a été commandée par la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) au Master Politique et Aménagement Urbain et Littoral, et s'est inscrite dans un atelier professionnel semestriel.

Le contexte général scientifique est celui des thématiques des risques littoraux, industriels et environnementaux, qui constituent les axes lourds des recherches de l'ULCO. L'étude concerne ici le littoral Dunkerquois, mais d'autres travaux ont été réalisés, avec la même méthodologie SHS, sur d'autres territoires, en Languedoc-Roussillon, en Bretagne, avec d'autres universités.

Jusqu'en 1990, ces travaux relevaient des sciences dures et portaient sur la détermination de l'aléa. Puis, une nouvelle dimension "Sciences Humaines et Sociales" a émergé, portant sur une définition du risque au travers des populations qui y sont exposées. Cette définition qui paraît évidente aujourd'hui, n'a pas cependant toujours été opératoire.

se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat.

Monsieur Grégory Lefrançois évoque la multiplicité des risques sur le littoral Dunkerquois (naturels, industriels, nucléaires) et donc des consignes données à la population, et demande si des travaux ont été menés dans le département ou ailleurs en France, pour apprécier comment ces différentes consignes sont perçues et intégrées par la population.

Madame Anne-Peggy Hellequin souligne l'intérêt de ce questionnement qui, à sa connaissance, n'a pas été traité ni en France, ni en Europe, ni aux USA. Elle ajoute que le territoire du département du Nord est exceptionnel à ce titre, car peu d'autres départements en France sont concernés par le multirisque.

A la demande d'un participant, Madame Anne-Peggy Hellequin précise qu'en Seine-Maritime, aucune étude similaire n'a été entreprise.

Monsieur Lionel Houllier demande si, avec l'âge, la connaissance du risque est meilleure.

Madame Anne-Peggy Hellequin annonce que le diplôme est le facteur discriminant, ce qui est

particulièrement important car ce même facteur est également discriminant pour la confiance dans les acteurs.

S'agissant de la perception des risques par les élus qui peut différer d'une commune à l'autre, Monsieur Grégory Lefrançois demande si des facteurs déterminants ont été révélés, ou si les postures tenues par les élus relèvent d'autres considérations que celles prises en compte dans l'étude.

Madame Anne-Peggy Hellequin répond que cette position sur les risques dépend en partie du statut de l'élu, mais aussi de la personne elle-même, de sa propre expérience et de ses propres connaissances. Elle minore la portée des résultats de l'étude sur ce point en relevant que le nombre d'élus interrogés, qui par ailleurs peuvent s'être faits remplacer, n'est pas suffisant pour être représentatif.

Monsieur Grégory Galvez, représentant la Communauté Urbaine de Dunkerque, expose que si l'étude avait été menée aujourd'hui, les résultats seraient certainement différents. Au moment de l'étude, la pression médiatique était forte suite à la tempête Xaver et la cartographie de l'aléa PPRL actuel venait d'être portée à connaissance. De nombreux permis de construire sur le Dunkerquois étaient bloqués par les services de l'Etat. On était passé de la situation où tout était autorisé sur le littoral Dunkerquois, à une période où la contrainte était devenue très forte. Depuis, les acteurs du territoire ont pris conscience du risque de submersion marine, et commencent à retravailler avec les services de l'Etat sur le PPRL. La CUD a pris la compétence GEMAPI par anticipation. C'est pourquoi, le discours tenu à l'époque, considérant les inondations sous le seul aspect de la contrainte qu'elles entraînent, ne serait pas le même aujourd'hui où les inondations sont perçues comme étant un élément caractéristique du territoire dont il faut tenir compte.

Monsieur Grégory Lefrançois demande à la CUD, en sa qualité de commanditaire de l'étude, si des programmes d'actions, des démarches particulières ont été définis, qui seraient en cours ou projetés, pour aider la population à prendre conscience du risque.

Monsieur Grégory Galvez explique que la population est aujourd'hui sensibilisée aux risques littoraux, de par notamment les nombreuses publications sur la montée du niveau marin, mais que cette conscience n'est pas fine et ne comporte pas, par exemple, la connaissance des secteurs qui seraient impactés ou des consignes qui devraient être suivies en cas d'événement. Il considère comme nécessaire que la population soit mieux acculturée et sensibilisée à ces thématiques.

Monsieur Grégory Lefrançois demande si le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la ville de Dunkerque a été porté à la connaissance de la population.

Monsieur Galvez précise que le DICRIM de la ville, dans sa version révisée datant de 2015, comporte des données spécifiques à la submersion marine. Il ajoute que le plan de communication qui avait été prévu fin 2014/début 2015, a été mis en oeuvre pour les élus, du fait de la nouvelle compétence GEMAPI, et que concernant la population, la sensibilisation a porté essentiellement sur la nouvelle taxe qui doit être prélevée, et sur la présentation des actions qui seraient financés par les fonds levés.

- Le Retour d'Expérience des services de secours suite à la tempête XAVER
(Intervenant : Lieutenant-Colonel Laurent Maillard du Service de Secours et d'Incendie)

Le Lieutenant-Colonel Laurent Maillard, Directeur du Groupement de la Prévention au Service Départemental de Secours et d'Incendie du Nord (SDIS), annonce que son exposé s'appuiera sur le bilan des difficultés rencontrées par les services de secours lors de la tempête Xaver, et sur les améliorations apportées depuis, et celles qui restent à développer pour permettre une meilleure résilience des territoires.

se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat.

Monsieur Benoît Silvestre, Directeur du SIRACED-PC, remercie en tant que Commandant Opérationnel Départemental (COD), les Dunes de Flandres dont le réseau de caméras de surveillance a permis de visionner en direct la montée des eaux durant la nuit. Ce réseau constitue un véritable outil de gestion de crise qui a été pris en compte en cours de route, mais qui s'est révélé particulièrement utile. Ainsi des personnes imprudentes qui se promenaient sur les digues alors que la vigilance était de niveau orange, ont pu être éloignées rapidement par les services de secours ou de police. Ce réseau a donc permis une grande réactivité dans ces situations de danger.

Le Lieutenant-Colonel Laurent Maillard synthétise les principales difficultés rencontrées par les services de secours :

Durant la phase d'anticipation, il cite :

- la non connaissance précise des aléas et des enjeux,
- l'interprétation des données de météo-France et du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine, en traduction cartographique (quelles zones allaient être impactées etc.).

Durant la phase d'activation, il évoque :

- le comportement humain et le non-respect par certains citoyens des consignes de sécurité, alors même que le citoyen est le premier acteur de la sécurité civile,
- les difficultés à récupérer les données permettant l'activation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). Le SDIS ne participant pas à l'élaboration, ou à la révision des PCS et aux exercices mis en oeuvre pour tester leur efficacité, toutes ces données, et en particulier l'emplacement des centres de regroupement de la population et des postes communaux de commandement, n'étaient pas intégrés au Système d'Information Géographique du SDIS.

Le Lieutenant-Colonel Laurent Maillard présente ensuite les améliorations qui ont été apportées, et celles qui restent à entreprendre.

Les premières comportent :

- l'intégration dans le SIG du SDIS des données aléas/enjeux avec des échanges constants avec la DDTM et DREAL pour ce qui concerne les risques technologiques,
- la constitution dans le cadre d'une gestion informatisée de l'alerte, de groupes pré-constitués spécifiques (inondations, épuisement) qui peuvent intervenir très rapidement,
- l'accès du Centre Opérationnel Départemental à l'intranet du SDIS, et donc à l'outil cartographique e-parcellaire,
- la modification en cours d'une application de recensement opérationnel pour intégrer certaines données des PCS,
- la récupération de ces données PCS.

Il reste à définir et à mettre en oeuvre les actions de nature à améliorer l'information du citoyen sur le risque, et son éducation sur la conduite à tenir en cas d'événement.

Le Lieutenant-Colonel Laurent Maillard souligne également l'intérêt pour les services de secours de disposer d'exemplaires papier des cartographies, pour palier la panne électrique ou informatique.

Pour compléter la présentation du Lieutenant-Colonel Laurent Maillard, et en particulier sur le constat opéré, lors de l'intervention du SDIS, de la non-connaissance par les services de secours des aléas submersion marine et des enjeux exposés, Monsieur Grégory Lefrançois précise, qu'à la demande de Monsieur le Préfet du Nord, un exercice a depuis été réalisé sur le littoral Dunkerquois, avant les grandes marées. Les cartographies de submersion marine incluant la rupture d'une digue ont été refaites en tenant compte de la temporalité, ce qui en terme d'actions, a un impact fort. Ces cartographies sont aujourd'hui disponibles.

Monsieur Eric Jacob, représentant Météo-France, indique qu'il s'agissait de la première vigilance submersion marine pour Météo-France et que cette journée a été plutôt confortable, du côté de Météo-France car les événements étaient conformes aux prévisions.

Monsieur Eric Jacob regrette l'absence de contacts avec le Commandant des Opérations de Secours (COS), chargé de la conduite opérationnelle des secours, et avec le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS), chargé de coordonner l'activité du SDIS, à l'instar de ce qui intervient lors des tempêtes terrestres.

Il souligne que, plus on montait vers le Nord, plus les prévisions étaient alarmistes : sur Dunkerque et Gravelines, la surcote annoncée était de 2 mètres, alors qu'elle était de 5 mètres sur le bassin de la mer du Nord.

Monsieur Eric Jacob considère que le fait que les vents les plus forts aient soufflé à 100km/h, sur le littoral Dunkerquois, durant l'après midi et donc bien avant la pleine nuit, a été très favorable.

Monsieur Eric Jacob ajoute que Météo-France ne communique pas sur la hauteur des vagues dans ses

bulletins de vigilance à destination de la population. A ce jour, la prévision de hauteur de vagues se fait au large et non sur le littoral. Ce qui était prévu pour Xaver était de l'ordre 2,50 mètres à 3 mètres, ce qui a été mineur.

Par comparaison, lors de la dernière vigilance orange qui a concerné le Pas-de-Calais, la hauteur des vagues était de 4 à 6 mètres avec des vents à 100 km/h. Le coefficient de marée étant très bas, le littoral n'était pas susceptible d'être exposé au risque de submersion marine.

Monsieur Eric Jacob expose que, samedi dernier, sur le littoral Dunkerquois, des vents du Nord ont soufflé à plus de 115 km/h. Il estime que, si tel avait été le cas lors de la tempête Xaver, les impacts auraient été beaucoup plus importants.

- Le Recensement des Zones Inondées lors de la tempête XAVER
(Intervenant : Kévin Corsiez du Centre d'Etudes et d'Expertise
sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement)

Monsieur Kévin Corsiez présente le plan de son intervention qui comportera l'exposé des caractéristiques de la tempête Xaver, la définition des différents types d'inondation par submersion marine, dont ceux qui correspondent à la tempête Xaver. Il exposera ensuite la méthodologie mise en oeuvre pour reconstituer les zones inondées, et présentera les zones inondées rives de l'Aa sur Gravelines et Grand-Fort-Philippe, puis sur Dunkerque.

Monsieur Kévin Corsiez précise que certaines données qu'il a utilisées pour recenser les zones inondées, ont été communiquées d'une part par le SDIS correspondant à ses constatations lors de son intervention, et d'autre part par l'ULCO correspondant aux extraits des témoignages recueillis.

se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat.

Conclusions

Monsieur Benoît Silvestre clôt la réunion en remerciant les participants pour les nombreux échanges intervenus en séance, qui reflètent un réel besoin de travailler ensemble sur les thématiques des risques naturels.